



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2013

Compte Rendu

(Convocation du 16/04/2013)

Présents : Mmes SEYCHELLES Véronique, VERGER Bernadette, MM. ANNEQUIN Didier, DURAND Marcel, GADOU Eric, MERLOZ Hervé, TUFFIER Jean-François.

Excusés : DURAND Eric, CARRE Jean-Claude, LEROY Marylène

Pouvoirs : DURAND Eric (pouvoir à MERLOZ Hervé) ; CARRE Jean-Claude (pouvoir à SEYCHELLES Véronique)

Absents : CARRE Christophe, CHAUDIER Eric, GULLON-NEYRIN Nathalie

Madame VERGER Bernadette est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 50 par Marcel DURAND, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Quelques remarques sont faites concernant les trois derniers comptes rendu.

- ⇒ 17 décembre 2012 : Il y'a une erreur sur le montant de l'emprunt. Il s'agit de 250 000 € et non 25 000€
- ⇒ 4 mars 2013 : Il manque le secrétaire de séance
- ⇒ 18 mars 2013 : Bernadette VERGER demande que l'on note que le comité des fêtes n'organise pas le feu d'artifice et ne demande pas le versement de la participation de 1 000 €

Délibérations et Délégations

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal :

- Délibération n°2013-005 : Participation financière – feu d'artifice
- Délibération n°2013-006 : Dissolution du syndicat des collègues et remboursement anticipé de l'emprunt en cours
- Délibération n°2013-007 : Rythmes scolaires – Demande de report en 2014
- Délibération n°2013-008 : Convention de travaux d'intérêt général (TIG)
- Délibération n°2013-009 : Cimetière – Avant-projet Modificatif de maîtrise d'œuvre
- Délibération n°2013-010 : Aménagement chemin de l'Eglise – Avant-projet et Maîtrise d'œuvre
- Délibération n°2013-011 : Salle des fêtes – Tarif Gaz
- Délibération n°2013-012 : Vote des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2013
- Délibération n°2013-013 : Approbation du compte administratif communal 2012
- Délibération n°2013-014 : Approbation du compte de gestion 2012
- Délibération n°2013-015 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012
- Délibération n°2013-016 : Approbation du budget primitif de fonctionnement et d'investissement 2012
- Arrêté n°2013-11 : Nomination de Thierry BARD par voie de mutation
- Arrêté n°2013-12 : Attribution IAT Thierry BARD
- Arrêté n°2013-13 : Travaux Ch. du Gaz – Syndicat des Eaux (Branchement d'eau : Mr MATTHIAS)
- Arrêté n°2013-14 : Travaux Route du Triève – AZ Marquage
- Arrêté n°2013-15 : Travaux Route du Triève – AZ Marquage
- Arrêté n°2013-16 : Arrêté de circulation Route du Triève – PUCIER du Sou des Ecoles
- Arrêté n°2013-17 : Travaux Ch. de Chalon – Syndicat des Eaux (Branchement d'eau : SCI Claridy)
- Arrêté n°2013-18 : Travaux Ch. des Rabataux – Syndicat des Eaux (Branchement d'eau : Mme ABDILLA)
- Arrêté n°2013-19 : Travaux Ch. des Rabataux – Spie Sud-Est – Lotissement PLURIMO
- Contrat d'OSEZ (Mme BON) pour le mois d'avril 2013
- Devis Schneider Electric pour pièces à changer pour le chauffage : 776,20 € TTC
- Devis SPIE Sud-Est Remplacement de cellule Salle des Fêtes : 245,18 € TTC

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bernadette VERGER)

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
CU 038 147 13 20001	ROSTAING Noël		26/01/2013	Refusé le 08/03/2013
DP 038 147 13 20002	ARCHER Amandine	Aménagement d'une pièce dans une grange existante	07/02/2013	Accepté le 16/02/2013
DP 038 147 13 20003	BRUN GERVIN Baptiste	Création d'une ouverture	16/02/2013	Accepté le 16/02/2013
DP 038 147 13 20004	BLACHE Denis	Préau	19/02/2013	Accepté le 16/03/2013
DP 038 147 13 20005	CHAUSSON Thomas	Aménagement des combles + Pose de vélux	22/03/2013	Accepté le 15/04/2013
DP 038 147 13 20006	PIACQUADDIO Modeste	Création d'un auvent	28/03/2013	Accepté le 20/04/2013
DP 038 147 13 20007	FOURNIAL Franck	Construction d'une piscine	02/04/2013	Accepté le 20/04/2013
CU 038 147 13 20002	CHINA Jacqueline		04/04/2013	
DP 038 147 13 20008	PAMPIGLIONE Dominique	Création d'une ouverture	09/04/2013	Accepté le 20/04/2013
DP 038 147 13 20009	OPAC 38	Construction d'un abri poubelles	09/04/2013	Accepté le 20/04/2013
DP 038 147 13 20010	MOREL David	Réfection toiture	12/04/2013	Accepté le 20/04/2013
DP 038 147 13 20011	MOREL David	Remplacement d'une véranda en verre par une véranda en bois	12/04/2013	
DP 038 147 13 20012	GAUTHIER / ISIK	Pose d'une clôture	16/04/2013	
DP 038 147 13 20013	DURAND Lionel	Travaux de ravalement + entretien toiture	16/04/2013	Accepté le 20/04/2013
DP 038 147 13 20014	REIGNIER Christophe	Pose d'une pergola en bois	20/04/2013	Accepté le 20/04/2013

- PLU

Une réunion aura lieu le lundi 6 mai 2013 à 16h00 en mairie en présence de Monsieur Pierre Jacometti du pôle aménagement du SANO à Vienne ; Monsieur Romain DELAGE chargé de mission urbanisme au SCOT Nord Isère ainsi que Monsieur Samuel ROCHAS du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

Les personnes en activité peuvent venir en cours de réunion.

Au cours de cette réunion, le SCOT qui a été approuvé le 21 décembre 2012, vous sera présenté ainsi que ses exigences en matière d'urbanisme et l'obligation que POS et PLU soient mis en compatibilité avant le 1^{er} janvier 2016.

- Finances, Economie (Jean-François TUFFIER)

Recettes et dépenses de la période du 1^{er} janvier 2013 au 22 avril 2013

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	121 849,57 €	78 056,97 €
INVESTISSEMENT	88 936,16 €	730,00 €

Etat des dépenses et recettes de l'année

	DEPENSES			RECETTES		
	BUDGETISE	REALISE	% réalisé	BUDGETISE	REALISE	% réalisé
FONCTIONNEMENT	553 275,00 €	121 849,57 €	22,0%	553 275,00 €	78 056,97 €	14,1%
INVESTISSEMENT	835 001,64 €	88 936,16 €	10,7%	835 001,64 €	730,00 €	0,1%

- Voirie (Marcel DURAND)

Travaux 2013 : Validation pour MAPA (Délibération n°2013/17)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis estimatifs établis par M. CHABOUD pour les travaux retenus par la commission.

Après échange le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** les devis estimatifs présentés.
- ⇒ **CHARGE** Monsieur le maire de lancer le M.A.P.A.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Tarifs broyage et lamier 2013 : Entreprise MERMET

La proposition de tarif pour le broyage et lamier 2013 a été reçue. Les tarifs ont augmenté d'un euros en deux ans. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.

Trottoirs Route de Montrevel : Demande de subvention DETR

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le descriptif et le devis estimatif pour le cheminement piétonnier le long de la route de Montrevel.

Ce projet s'élève à la somme de 115 828, 10 € HT.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un dossier DETR a été déposé conformément à la décision du Conseil Municipal du 17.12.2012 et qu'une subvention auprès du Conseil Général peut être sollicitée.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel DDT Busage et trottoir enrobé	115 828,10 HT	138 530,40 €
Subventions possibles		
DETR : 20% HT	115 828,10 x 0,20	23 165,62 €
Conseil Général (Montant maximum)		40 000,00 €
Total subventions		63 165,62 €
Net TTC charge commune financé par auto-financement		75 364,78 €

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le projet ;
- ⇒ **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'opération ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Dossiers en cours

10 tonnes d'enrobés à froid ont été livrés par l'entreprise Cochard pour boucher les nids de poule. Alain COUTURIER s'en occupera dès qu'il fera beau temps.

- Bâtiments

Dossiers en cours

Une visite des bâtiments communaux a eu lieu le 8 avril 2013 par le service prévention de Groupama.

A la suite de cette visite, deux recommandations ont été faites dans le rapport :

- Rajouter un extincteur au premier étage de la Mairie
- Mettre un système d'alarme pour la protection de la salle informatique du groupe scolaire

Cimetière

L'abattage des sapins sera effectué par Jérémy DURAND de Montrevel.

- Jeunesse, Scolaire, Social et Communication

Conseil d'école du 26 mars 2013

Jean-François TUFFIER informe le Conseil Municipal que différents rappels ont été faits aux parents :

- Les retards seront comptabilisés. L'adulte accompagnant l'enfant en retard devra venir signer un registre au portail. Au bout de 3 retards constatés, un courrier sera adressé à la famille et si la situation perdure, l'inspecteur en sera informé.
- L'interdiction de se garer le long des barrières ainsi que devant l'entrée de la salle d'évolution.

Monsieur le Maire a précisé au conseil d'école que le Conseil Municipal a demandé le report en 2014 des modalités de la réforme des rythmes scolaires.

Visite DDEN le 8 avril 2013

Jean-François TUFFIER informe le Conseil Municipal de la visite de la D.D.E.N. (Direction Départementale de l'Education Nationale) à l'école. Aucun problème n'a été soulevé.

Garderie périscolaire : Modification règlement intérieur

Suite à une remarque au Conseil d'Ecole concernant les appels téléphoniques, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 6 du règlement intérieur de la garderie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter ce paragraphe à l'article 6 "En cas d'extrême d'urgence, (retard professionnel, état des routes...), obligeant de laisser l'enfant à la garderie à 16h30, les parents devront en informer le responsable de la garderie en laissant un message au 04 74 92 20 89".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** de modifier le règlement intérieur ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Personnel communal

La mairie sera fermée du lundi 12 août 2013 au dimanche 25 août 2013 inclus.

- Stagiaires

Clément MOLLARD a travaillé avec Alain COUTURIER au service technique du 25 mars au 29 mars 2013 dans le cadre d'un stage découverte en milieu professionnel.

Chloé GUILLAUD effectuera un stage au secrétariat de mairie du 13 mai au 21 juin 2013 dans le cadre de son bac professionnel.

Points à délibérer

- CCVT : Participation piscine en place du Syndicat des collèges (Délibération n°2013/019)

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Collèges du secteur de La Tour du Pin, auquel la Commune adhère, et la Commune de La Tour du Pin avaient signé « une convention de mise à disposition du centre nautique de La Tour du Pin pour l'usage scolaire » datée du 25 octobre 2007.

Par cette convention, d'une durée de 15 ans, la Commune de La Tour du Pin s'engageait à permettre prioritairement l'accessibilité du centre nautique, pendant le temps scolaire, aux usages scolaires générés par les collèges publics de La Tour du Pin. En contrepartie, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Collèges du secteur de La Tour du Pin assurait une participation financière sous la forme d'un droit de réservation forfaitaire de 23 800 € annuel, et d'un montant complémentaire fixé à 120 € par heure et ligne d'eau réservée.

Or, ladite convention prévoyait dans son article 13, que « dans l'hypothèse où l'activité du centre nautique ferait l'objet d'un transfert de compétence, la présente convention deviendrait caduque. Elle ne pourra en aucun cas être transférée au nouveau titulaire de la compétence ». Cette convention est donc devenue caduque le 1er janvier 2012 et le Syndicat ne peut plus assurer sa participation financière.

En effet, depuis le 1er janvier 2012, la Communauté de communes des Vallons de la Tour est titulaire de la compétence de gestion du centre nautique situé à La Tour du Pin comportant deux bassins intérieurs et un bassin extérieur, avec en sus des aires de détente. Elle assure à ce titre l'entretien, l'équipement et tous aménagements rendus nécessaires par l'évolution de la réglementation ou le vieillissement des installations de cet équipement aux fins d'en permettre l'usage polyvalent : scolaires, associations, particuliers.

L'usage de ce bassin est, pour une large part, à usage scolaire, dans un rayon couvrant notamment les territoires de la Communauté de communes des Vallons de la Tour, de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien et de la Communauté de communes de Virieu Vallée de la Bourbre et au bénéfice des nombreux élèves des écoles des communes membres de ces EPCI. Des contacts ont donc été pris avec les services de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin pour envisager la poursuite des engagements respectifs initialement contractés, afin de maintenir l'accès des scolaires au centre nautique intercommunal, et de permettre à chacune des Communes membres dudit Syndicat d'honorer les engagements financiers pris antérieurement. Ces engagements ont d'ailleurs été renouvelés à l'unanimité, moins une voix, lors d'une réunion à Montagnieu relative au devenir du Syndicat Intercommunal de Gestion des Collèges du secteur de La Tour du Pin.

Ces échanges ont permis de rédiger un projet de convention. La Communauté de communes des Vallons de la Tour s'engage de ce fait à permettre prioritairement l'accessibilité du centre nautique, pendant le temps scolaire, aux usages scolaires générés par le ou les établissements scolaires primaires de la commune, publics et privés. Des créneaux horaires seraient garantis chaque année sur la durée d'un cycle de natation, soit 10 à 11 séances par an.

En contrepartie, la Commune s'engage, pendant toute la durée de la convention, à verser annuellement à la Communauté de communes des Vallons de la Tour une participation correspondant à un « droit de réservation » forfaitaire, correspondant à une participation annuelle totale de 33 009,60 € répartie au prorata du nombre d'habitants de la commune sur le nombre total d'habitants du territoire des communes concernées. La population prise en compte pour le calcul est la population DGF 2011. La participation 2012 correspond à la période de janvier à juin 2012, déduction faite de la participation de 16 921,38 € déjà versée par le Syndicat à la Ville de La Tour du Pin au titre du droit de réservation (11 900,00 € de juillet à décembre 2011) et de l'utilisation des lignes d'eau (5 021,38 € de septembre à décembre 2011) ; soit 33 009,60 € - 16 921,38 € = 16 088,22.

La convention est rédigée pour une durée de onze années scolaires (année scolaire janvier à juin 2012 à année scolaire 2021/2022), échéance correspondant à celle prévue dans la convention signée en 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la convention de mise à disposition du centre nautique des Vallons de la Tour pour l'usage scolaire à destination des écoles primaires, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- ⇒ **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la convention, à verser annuellement à la Communauté de communes des Vallons de la Tour une participation correspondant à un « droit de réservation » forfaitaire, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.
 - Convention ATESAT 2013 (Délibération n°2013/020)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de recourir à l'assistante technique de l'Etat dans les domaines de voirie, de l'aménagement et de l'habitat compte tenu de l'insuffisance de nos moyens.

Monsieur le Maire présente un projet de convention à signer avec l'Etat pour bénéficier de cette assistance pour l'année 2013.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- ⇒ **DEMANDER** l'assistance de l'Etat dans le cadre de l'ATESAT,
- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2013.
 - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien : Répartition des délégués communautaires (Délibération n°2013/021)

Monsieur le Maire annonce que la réforme des Collectivités Territoriales, initiée par la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010, modifiée en février 2012, prévoit de nouvelles modalités de répartition des sièges des conseillers communautaires (Articles 8 et 9 de la loi – Articles L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-7, L. 5211-8 du CGCT).

Il précise que les délégués aux conseils communautaires sont élus au suffrage universel, pour la première fois en 2014, sauf dans les communes où les élections municipales n'ont pas lieu au scrutin de liste. Dans ce dernier cas, les délégués sont désignés par les conseils municipaux.

Les nouvelles règles relatives à la composition des conseils communautaires prévoient :

Le nombre de siège à pourvoir est fixé par un tableau arrêté par le législateur et varie en fonction de la taille démographique de l'EPCI à fiscalité propre ;

Pour la Communauté de communes d'une Population municipale comprise entre 5000 à 9999 habitants : 22 sièges sont possible

Nb de communes	8
Population municipale de l'EPCI (sans double compte)	7725
Nb de sièges du tableau du III	22
Nb de sièges de droit	0
Nb de sièges du tableau et de droit (L522-6-1 II III, IV)	22

Ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle :
Chaque commune doit avoir au moins un délégué ;
Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Pour les communautés de communes, possibilité d'accord amiable, décidés à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, est maintenue pour fixer et répartir, en tenant compte de la population de chaque commune, le nombre de siège de délégués communautaires.

Il précise aussi le calendrier : au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, les opérations de fixation de la composition et de la répartition des sièges seront effectués, soit le 30 juin.

Le Préfet arrêtera, au plus tard le 30 septembre 2013, le nombre total de sièges et leur répartition entre les communes membres.

Le Maire précise que le Conseil communautaire de la Vallée de l'Hien, à l'unanimité, le 19 mars dernier, s'est prononcé en faveur de la proposition qui suit : maintien de la représentation actuelle dans le cadre d'un accord amiable.

Chaque commune disposerait de deux sièges, augmentés d'un siège par tranche de 1000 habitants au-delà du 1000ième habitant, ce qui donnerait :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
Belmont	463	2
Biol	1373	3
Doissin	851	2
Montagnieu	896	2
Montrevel	473	2
Saint-Victor-de-Cessieu	2144	4
Sainte-Blandine	904	2
Torchefelon	621	2
		19

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir le maintien de la représentation actuelle, comme détaillée dans le tableau ci-dessus.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.
 - Centre médico-scolaire de la Tour du Pin (Délibération n°2013/022)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que notre commune est rattachée au Centre Médico Scolaire de la Tour du Pin.

Les frais de fonctionnement de ce centre sont supportés par la Mairie de la Tour du Pin et répartis à chaque commune en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année 2012/2013, il en ressort la participation suivante pour Doissin :

0,84 € x 113 élèves = 95,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** la prise en charge de cette dépense.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Administration générale

- Jury d'Assises : Tirage au sort des jurés

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des Jurés d'assises pour 2014.

Il rappelle que la commune de Doissin doit désigner 2 jurés dont les noms sont ensuite transmis à Panissage qui procèdera au tirage définitif.

Il rappelle aussi que le logiciel E-Magnus a cette fonctionnalité et propose ainsi aux membres du conseil municipal de procéder en direct au tirage au sort.

Les jurés tirés au sort sont les personnes suivantes :

Jacqueline DURAND épouse PERRIN
Meryl AMAR

Un courrier leur sera transmis avant la notification auprès de la commune de Panissage.

Compte rendu Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien et Vals du Dauphiné

- Evolution réforme territoriale

Au 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes de la Chaîne des Tisserands et de Virieu Vallée de la Bourbre seront regroupées avec la commune de Saint Ondras dans une même intercommunalité.

- Jobs d'été 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 4 candidatures ont été reçues. Les candidats retenus parmi la liste sont Melle GADOU Coralie et Mr JACQUES Alban. Cette année, les deux jeunes travailleront au service technique.

- Délégué commission rythmes scolaires

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien propose aux élus d'engager une réflexion sur la réforme des rythmes scolaires au niveau de l'intercommunalité. Ce groupe de réflexion sera composé d'un élu de chaque commune. Monsieur le Maire propose Jean-François TUFFIER. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Information Communication

- ARDIBUL : Clin d'œil : AG 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Clin d'œil sortira un dernier numéro en fin d'année. Toutes les manifestations qui étaient prévues sur 2013 sont annulées.

Question Diverses

Des expositions sur l'inventaire du patrimoine en Isère auront lieu aux halles de la Tour du Pin du 26 avril au 18 août 2013. Un livre a été édité au prix de 30 €. Les lieux de ventes vous seront communiqués ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Prochaine réunion : Lundi 27 mai 2013 à 20h30